



RAPPORT D'ACTIVITES 2015

Janvier 2016

COOPERATION DES AGENCES D'URBANISME

APUR / AUCAME / AUDAS / AURBSE / AURH / IAU - IDF

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| PREAMBULE..... | 4 |
| 1/ DEVELOPPER UNE EXPERTISE ET UN SOCLE DE CONNAISSANCES COMMUNS | 7 |
| 1.1/ FORMALISATION DE LA COOPERATION ENTRE LES SIX AGENCES D'URBANISME DE LA VALLEE DE LA SEINE | 7 |
| 1.2/ REDACTION D'UNE PROPOSITION DE PROGRAMME DE TRAVAIL COLLECTIF DANS LE CADRE DU CPIER POUR LA PERIODE 2015-2017 | 8 |
| 1.3/ REDACTION D'UNE PROPOSITION DE CONVENTION CADRE ENTRE LA C6AU, L'ÉTAT ET LES REGIONS POUR LA PERIODE 2015-2017 | 8 |
| 1.4/ PREFIGURATION D'UN DISPOSITIF COMMUN DE SUIVI DES DYNAMIQUES TERRITORIALES..... | 8 |
| 2/ REpondre COLLECTIVEMENT AUX SOLlicitATIONS DES ACTEURS DE LA VALLEE DE LA SEINE | 10 |
| 2.1/ REpondre COLLECTIVEMENT AUX SOLlicitATIONS DES MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR..... | 10 |
| 2.2/ REpondre COLLECTIVEMENT AUX SOLlicitATIONS DES AUTRES ACTEURS DU DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE..... | 14 |
| 3/ ORGANISER UNE RENCONTRE ANNUELLE POUR FAIRE VIVRE LE PARTENARIAT ET PROMOUVOIR UNE CULTURE COMMUNE DU TERRITOIRE ET DU PROJET..... | 19 |
| 1 ^{ERE} RENCONTRE DES AGENCES D'URBANISME DE LA VALLEE DE LA SEINE (13 OCTOBRE 2015 A MANTES-LA-JOLIE ET EN SEINE AVAL IDF) | 19 |

PREAMBULE

La Vallée de la Seine : un espace stratégique pour l'attractivité et le développement économique national

Lien fédérateur de l'Île-de-France et de la Normandie, le territoire de la Vallée de la Seine réunit de grandes agglomérations, structure un maillage dense d'unités urbaines et constitue l'articulation indispensable à l'ouverture maritime de la « ville-monde » qu'est la métropole parisienne.

Particulièrement cohérent, ce territoire inter-régional affirme une réelle singularité à l'échelle européenne, voire mondiale. Cet espace stratégique bénéficie d'un fort potentiel de développement lié à son offre portuaire (ports maritimes et fluviaux) et logistique, outils incontournables pour s'intégrer à l'économie mondialisée, aux forces de recherche et d'innovation présentes sur le territoire, au dynamisme et à la diversité de son économie, mais aussi à la richesse de son patrimoine naturel, historique et artistique.

Un projet défini par un Schéma stratégique et mis en œuvre par le Contrat de Plan Inter-régional Etat/Régions (CPIER)



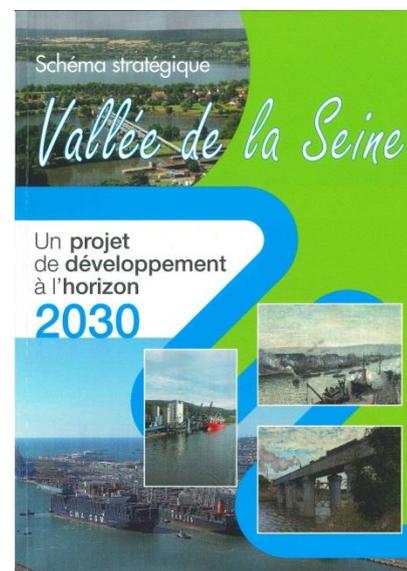
Vallée de la Seine

En sollicitant de nombreux partenaires, l'Etat (Délégation interministérielle pour le développement de la Vallée de la Seine) et les Régions concernées, réunis au sein d'un Comité Directeur, ont élaboré en 2015 un Schéma stratégique « Vallée de la Seine ». Ce schéma concrétise un projet ambitieux et partagé d'aménagement et de développement du territoire.

La mise en œuvre opérationnelle des orientations du Schéma stratégique est portée par un Contrat de Plan Interrégional Etat-Régions (CPIER) signé le 25 juin 2015 et qui couvre la période 2015-

2020. Le CPIER « Vallée de la Seine » développe une stratégie d'ensemble articulée autour de trois axes principaux :

- 1- La gestion de l'espace et le développement durable,
- 2- La maîtrise des flux et des déplacements,
- 3- Le développement économique, l'enseignement supérieur et la recherche.



Une mobilisation forte des agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine à travers un Coopération

Sollicitées par leurs membres respectifs dès 2009, les six agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine – l'AUCAME (Caen), l'AURH (Le Havre), l'AURBSE (Rouen), l'AUDAS (Seine Aval), l'APUR (Paris), et l'IAU-IDF (Île-de-France) – ont uni leurs forces et développé un partenariat actif. Celui-ci s'est traduit par la réalisation d'études et la rédaction de documents communs faisant référence sur les grands sujets stratégiques de développement et d'aménagement de la Vallée de la Seine. Elles ont également fortement contribué à la préparation et à l'organisation des quatre colloques « Seine d'Avenir » et « Axe Seine » entre 2010 et 2013.

Dans la perspective de sollicitations croissantes, les six agences d'urbanisme ont renforcé l'organisation et la lisibilité de leur partenariat afin de créer un véritable réseau d'ingénierie pérenne. Cette démarche s'est concrétisée par l'élaboration d'une « Charte de coopération des six agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine » qui a été signée le 17 novembre 2014, en présence du Délégué interministériel pour le développement de la Vallée de la Seine, qui précise leurs orientations d'activités et leur organisation.

Enfin, elles ont établi un programme de travail collectif des six Agences d'urbanisme pour la période 2015-2017 qui fait l'objet de déclinaison annuelle et qui s'articule autour de trois objectifs principaux :

- 1- Développer une expertise et un socle de connaissances communs,
- 2- Répondre collectivement aux sollicitations des acteurs membres des agences,
- 3- Organiser une rencontre annuelle pour faire vivre le partenariat et promouvoir une culture commune du territoire et du projet.

Un partenariat durable entre les Agences d'urbanisme, l'Etat et les Régions

Dans le cadre de la mise en œuvre du CPIER et dans la continuité d'une définition partagée de la déclinaison 2015 du Programme de travail collectif des agences d'urbanisme, une convention a été signée en 2015 entre celles-ci, représentées par l'Agence mandataire de leur coopération [à savoir l'AUDAS pour 2015], l'Etat et les Régions.

Le présent rapport d'activités de la Coopération des Agences d'urbanisme recense les interventions et les travaux réalisés par celle-ci dans le cadre de la déclinaison 2015 de cette convention-cadre et avec le soutien financier des membres du Comité Directeur, et plus largement les travaux réalisés pour le projet Vallée de la Seine dans son ensemble.



apur



agence d'urbanisme de rouen
et des boucles de seine
et eure



AURH

Agence d'Urbanisme
de la Région du Havre
et de l'Estuaire de la Seine



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME



CALENDRIER DES REUNIONS ET EVENEMENTS C6AU et C6AU avec ses partenaires

| Dates | Objets (lieu) |
|------------|---|
| 27/03/2015 | Réunion de travail de la C6AU sur la préparation du Programme de travail collectif 2015-2017 et de la 1 ^{ère} Rencontre des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine (Paris, IAU-Idf) |
| 22/05/2015 | Réunion de travail de la C6AU sur la préparation du Programme de travail collectif 2015-2017 et de la 1 ^{ère} Rencontre des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine (Caen, AUCAME) |
| 03/06/2015 | Réunion de travail entre la C6AU et la DIDVS sur le Programme de travail collectif des Agences (Paris, IAU-Idf) |
| 06/07/2015 | Réunion entre la C6AU, la DIDVS, les services déconcentrés de l'Etat et les services des Régions sur le Programme de travail collectif des Agences et sur le projet de convention 2015-2017 |
| 03/09/2015 | Réunion de travail de la C6AU sur le projet de convention entre les Agences, l'Etat et les Régions 2015-2017 et sur l'organisation de la 1 ^{ère} Rencontre des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine (Paris, APUR) |
| 16/09/2015 | Réunion de travail à Rouen sur le volet paysage (IAU-IdF, Régions, Etat, ENSP de Versailles) |
| 29/09/2015 | Réunion technique de la C6AU sur l'élaboration du cahier des charges relatif au dispositif de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine (Paris, Apur) |
| 13/10/2015 | 1 ^{ère} Rencontre des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine – « Le développement portuaire et logistique au service du renouveau industriel » (Mantes-la-Jolie et Seine Aval IdF) |
| 29/10/2015 | Réunion de travail entre la C6AU, la DIDVS, les services déconcentrés de l'Etat et les services des Régions pour finaliser le projet de convention 2015-2017 (Paris, DIDVS) |
| 06/11/2015 | Réunion de travail de la C6AU sur l'élaboration du cahier des charges relatif au dispositif de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine (Rouen, AURBSE) |
| 18/11/2015 | Réunion inter partenariale organisée par les EPF d'Ile-de-France et de Normandie sur la mise en œuvre de la fiche action 1.4 « Foncier » du CPIER (Rouen, EPFR Normandie) |
| 20/11/2015 | Réunion entre les EPF régionaux, la DIDVS, les services déconcentrés de l'Etat, les services de l'Etat et la C6AU sur la mise en œuvre de la fiche-action 1.4 « Foncier » du CPIER (Paris, DIDVS) |
| 03/12/2015 | Réunion à l'ENSP Versailles sur l'avancée du volet paysage et travail en atelier sur un jour (IAU-IdF, AURH, Etat, DIDVS, Régions, ENSP de Versailles) |
| 14/12/2015 | Réunion de la C6AU sur la finalisation du cahier des charges relatif au dispositif de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine et sur les autres sollicitations des Agences (Le Havre, AURH) |
| 14/12/2015 | Réunion de travail entre la C6AU, la DIDVS, les services déconcentrés de l'Etat et les services des Régions sur la finalisation du cahier des charges du dispositif de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine (Le Havre, ENSM) |

1/ Développer une expertise et un socle de connaissances communs

A travers cet objectif, les six Agences d'urbanisme visent à favoriser et organiser leurs échanges de données, à réaliser elles-mêmes et conjointement des études, à commander et cofinancer le cas échéant d'autres études spécifiques, et à réaliser à échéance régulière un document de référence analysant les dynamiques territoriales à l'œuvre dans la Vallée de la Seine.

Avec l'accord de leurs instances respectives et sous réserve du soutien des grands acteurs du CPIER de la Vallée de la Seine (Etat/DIDVS et Régions), les Agences d'urbanisme assureront la réalisation de cette action, qui relève directement de leurs missions et de leurs compétences et se place dans la continuité de leurs travaux collectifs précédents.

Pour l'année 2015, cet objectif se décline en trois actions.

1.1/ Formalisation de la Coopération entre les six Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine

Après la signature d'une Charte de coopération le 14 novembre 2014, les six Agences d'urbanisme ont consacré le début de l'année 2015 à l'établissement d'un Programme de travail collectif posant leurs grandes orientations d'activités pour la période 2015-2017, en lien avec les objectifs du CPIER.

Les propositions des Agences d'urbanisme ont fait l'objet de présentations et d'échanges avec la Délégation interministérielle pour le développement de la Vallée de la Seine (DIDVS) le 03 juin 2015, puis avec les services des Régions et les services déconcentrés de l'Etat le 06 juillet 2015.

Le Programme de travail collectif des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine est organisé en trois volets :

- 1- Le développement d'une expertise et d'un socle de connaissance communs
- 2- La réponse collective aux sollicitations des acteurs membres des Agences
- 3- L'animation du partenariat et la promotion d'une culture commune du territoire et du projet « Vallée de la Seine »

Le Programme de travail collectif des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine a été publié au mois de juillet 2015.



1.2/ Rédaction d'une proposition de programme de travail collectif dans le cadre du CPIER pour la période 2015-2017

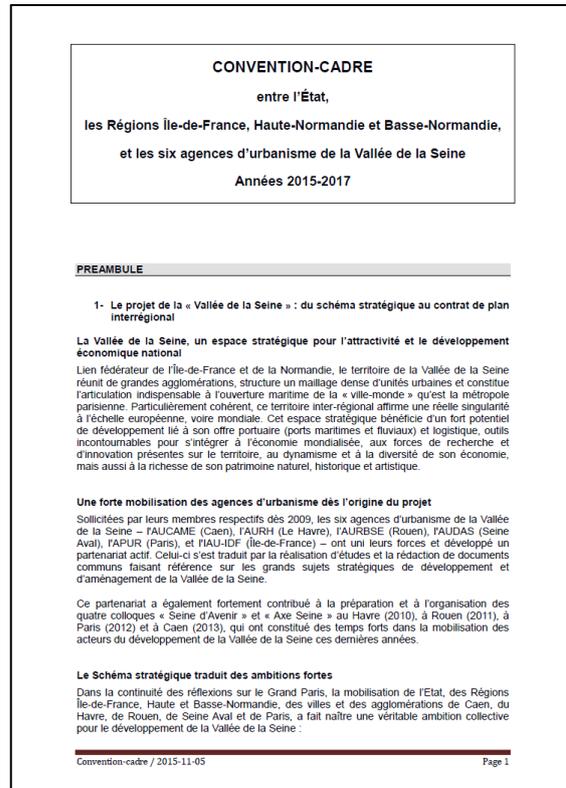
Sur la base du Programme de travail collectif évoqué précédemment (cf. §1.1), la Coopération des Agences d'urbanisme a engagé à partir du mois de juillet 2015 des discussions avec l'Etat et les Régions, membres du Comité directeur de la Vallée de la Seine. Il s'agissait d'identifier les contributions des Agences à la mise en œuvre de plusieurs actions du Contrat de plan inter-régional Etat/Régions (CPIER).

Ces discussions ont abouti à l'élaboration d'une convention-cadre entre la Coopération des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine, l'Etat et les Régions pour la période 2015-2017 et à l'identification des actions à conduire par les Agences d'urbanisme en 2015 pour les membres du Comité directeur.

1.3/ Rédaction d'une proposition de convention cadre entre la C6AU, l'Etat et les Régions pour la période 2015-2017

Comme suite à la réunion du 6 juillet 2015, et avec l'accord de l'Etat et des Régions, un groupe d'experts de la C6AU s'est réuni dans les locaux de l'AUDAS afin d'établir un projet de convention-cadre. Ce projet a été transmis aux services de la Délégation interministérielle au développement de la Vallée de la Seine et à ceux des trois Régions à la fin du mois de juillet 2015.

Dès le mois de septembre, ce projet a fait l'objet de multiples allers retours entre les services avant d'être stabilisée et que ses termes soient validés collectivement lors de la réunion qui s'est tenue dans les locaux de la Délégation interministérielle au développement de la Vallée de la Seine le 29 octobre 2015 ».



1.4/ Préfiguration d'un dispositif commun de suivi des dynamiques territoriales.

Conformément aux attentes, la Coopération des Agences d'urbanisme a travaillé en 2015 à l'établissement d'un cahier des charges relatif à la définition et à la mise en œuvre d'un dispositif de suivi des dynamiques territoriales de la Vallée de la Seine, en lien avec la fiche-action 1.1 du CPIER.

Ce dispositif de suivi vise à :

- Mesurer de façon harmonisée les dynamiques territoriales à l'échelle de la Vallée de la Seine, contribuer à l'analyse de l'évolution du territoire et aux réflexions prospectives,
- Apporter une aide à la décision au Comité directeur de la Vallée de la Seine en lien avec les actions du CPIER,
- Favoriser le partage de connaissances et l'appropriation du projet de la Vallée de la Seine par les différents acteurs du territoire.

Le cahier des charges a été établi par les Agences d'urbanisme et transmis aux représentants de l'Etat (DIDVS, services déconcentrés) et des Régions le 07 janvier 2016. Il a fait l'objet au préalable de nombreux échanges, notamment lors des réunions entre la Coopération des Agences d'urbanisme, l'Etat et les Régions des 06 juillet et 14 décembre 2015.

un site Internet dont l'ambition est de faciliter l'accès et la diffusion de l'information.

La mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif de suivi des dynamiques territoriales sera engagée en 2016. Du fait de son caractère récurrent, cette action s'inscrit dans un cadre pluriannuel.

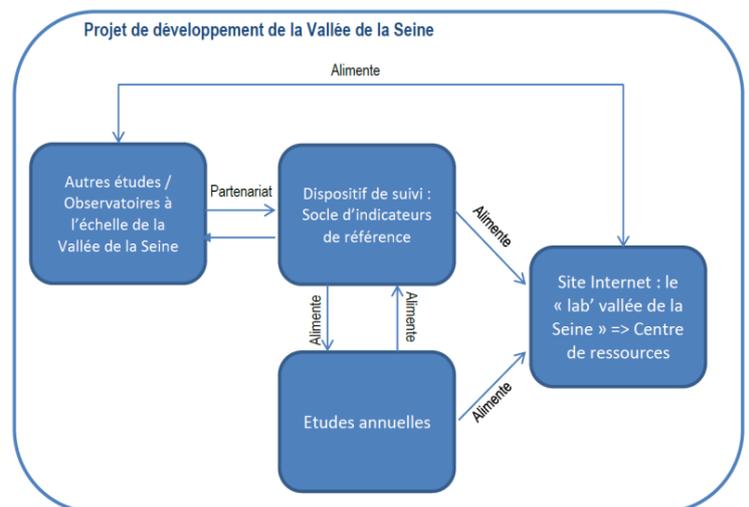


Le cahier des charges définit le périmètre d'observation, identifie la valeur-ajoutée du dispositif de suivi et ses liens avec les autres fiches-actions du CPIER, liste une sélection d'indicateurs gradués, propose des modes de représentation des données et les livrables du dispositif. Il définit également les modalités de mise en œuvre, la gouvernance et le budget qui est nécessaire au dispositif.

Conformément aux attentes des Régions et de la DIDVS, le dispositif de suivi sera développé de manière progressive, en lien avec le programme de travail commun des Agences d'urbanisme, et comprendra un socle d'indicateurs et d'analyses permettant une approche transversale et multithématique du territoire de la Vallée de la Seine. Le dispositif sera complété par

Tableau – identification des objectifs du CPIER par grand axe

| Axe CPIER | Thème | Objectif |
|---|---|---|
| Axe n°1 : Gestion de l'espace et développement durable | Dynamiques de peuplement | Mesurer l'attractivité globale du territoire et son dynamisme démographique |
| | Dynamiques sociales | Cibler les territoires fragiles et suivre l'évolution de la situation sociale |
| | Dynamiques résidentielles | Evaluer et suivre le marché immobilier des territoires |
| | Dynamiques de qualité de vie | Mesurer le bien-être des populations |
| | Dynamiques d'aménagement et d'environnement | Suivre l'évolution des patrimoines foncier et environnemental des territoires |
| Axe n°2 : Maîtrise des flux et des déplacements | Dynamiques portuaires et logistiques | Suivre et mesurer le dynamisme des activités logistiques et portuaires le long de l'axe Seine |
| | Dynamiques de mobilités | Connaitre et suivre les principaux flux de déplacements entre les territoires de la Vallée de Seine |
| Axe n°3 : Développement économique, enseignement supérieur et recherche | Dynamiques du tissu économique | Apprécier le dynamisme et les potentialités économiques de la Vallée de la Seine |
| | Dynamiques de l'emploi | Suivre l'évolution de l'emploi et identifier les secteurs porteurs |
| | Dynamiques touristiques | Suivre l'évolution du tourisme et valoriser les potentialités du territoire en la matière |
| | Dynamiques de la formation et de recherche | Evaluer l'offre d'enseignement supérieur et cibler les activités et les territoires innovants |



2/ Répondre collectivement aux sollicitations des acteurs de la Vallée de la Seine

Les Agences d'urbanisme par leur permanence sur leur territoire, disposent à la fois d'une connaissance approfondie et d'une expertise avérée dans de nombreux domaines. Elles sont rompues au recueil et à la création de données territoriales quantitatives comme qualitatives, à leur intégration et à leur traitement notamment via leurs Systèmes d'information géographique (SIG), et enfin à leur analyse et à leur restitution auprès de leurs membres. Elles conduisent ces interventions en lien avec les partenaires locaux, maîtres d'ouvrage et acteurs du développement territorial.

Les projets et actions de ce deuxième axe du Programme de travail collectif relèvent tous d'un intérêt stratégique pour le développement et l'aménagement de la Vallée de la Seine et, à ce titre, sont inscrits au CPIER. Les Agences d'urbanisme pourront être mobilisées par les maîtres d'ouvrage concernés, sous réserve que ces derniers leur octroient des moyens adaptés, afin de participer à la mise en œuvre de ces actions.

Conformément à l'esprit de leur Coopération, les Agences d'urbanisme se placent dans le cadre d'une réponse collective à ces sollicitations. Celle-ci est fondée sur le périmètre de mobilisation des Agences, sur la méthode partagée, sur l'expertise et l'expérience acquises ou sur la mutualisation d'outils.

2.1/ Répondre collectivement aux sollicitations des membres du Comité directeur

Dans le cadre de leur partenariat, il est prévu que la Coopération des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine apporte une assistance aux membres du Comité directeur dans l'élaboration de programmes d'études et d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur plusieurs thématiques relevant d'actions du CPIER.

Dans cet esprit, les Agences d'urbanisme sont intervenues en 2015 auprès des membres du Comité directeur pour les thématiques qui suivent.

Une information permanente des instances de chaque agence d'urbanisme sur le projet Vallée de la Seine

Les Agences d'urbanisme de la C6AU se sont attachées à présenter, tout au long de l'année et sur la base d'un discours établi en commun, l'avancement du projet Vallée de la Seine devant leurs instances respectives (approbation du Schéma stratégique de la Vallée de la Seine, approbation du CPIER, avancement de l'organisation du partenariat C6AU / Etat / Régions).

Compte tenu du caractère multi partenarial des Agences d'urbanisme, ce travail d'information a permis de démultiplier la connaissance des dispositifs mis en œuvre dans la Vallée de la Seine à l'échelle locale de chaque agence, auprès d'acteurs divers (collectivités locales, chambres consulaires, autorités portuaires, milieux universitaires, etc.).



Le fonctionnement du système logistique à une échelle large (corridor européen)

Dans le cadre de sa participation au projet européen Weastflows, l'AURH a poursuivi ses travaux en 2015 en faisant porter ses analyses sur une lecture du positionnement stratégique du Seine Gateway® au sein de l'espace européen.

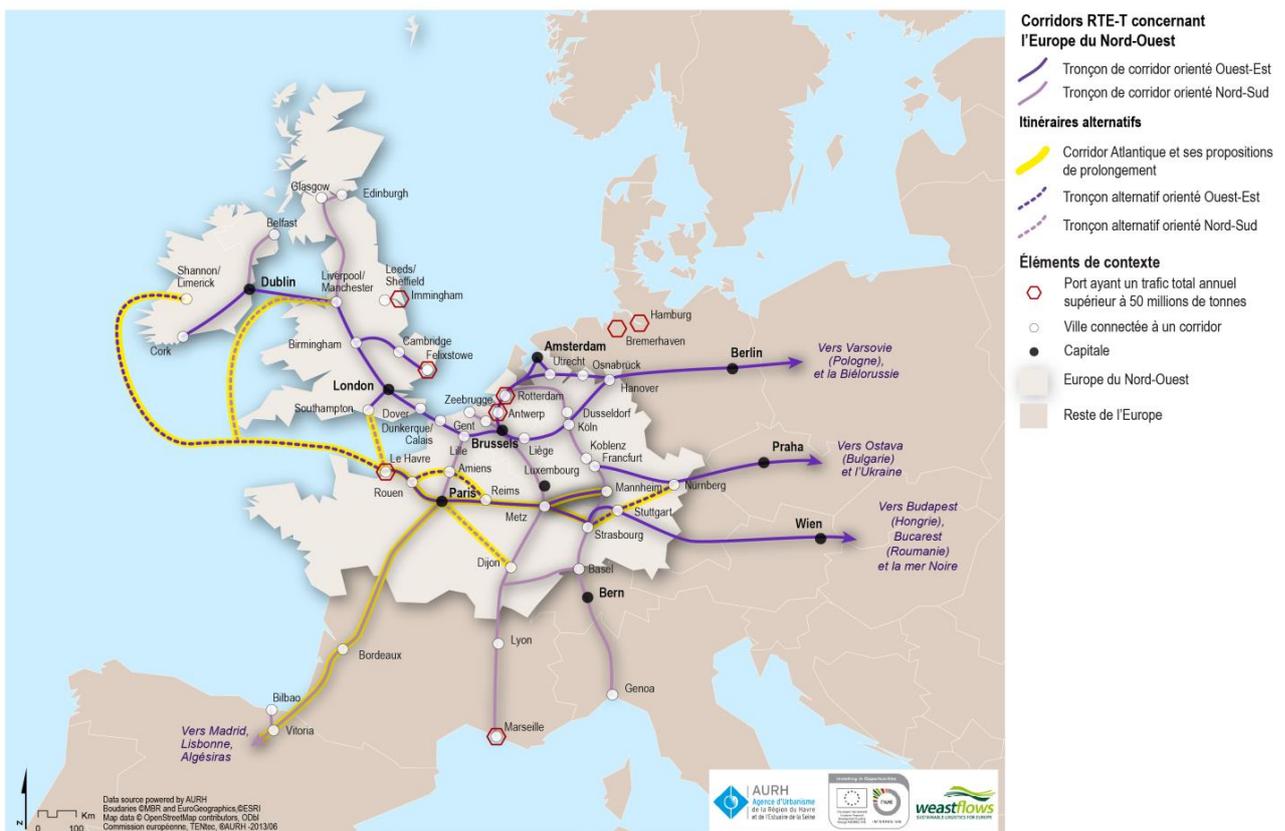
Cette démarche a ainsi permis d'identifier les enjeux de connexion de la Vallée de la Seine aux espaces économiques majeurs que sont la dorsale européenne (axe rhénan) et l'Europe de l'Est.

En qualifiant la congestion et en mettant en évidence les réserves de capacité des ports de la Vallée de la Seine et du réseau d'infrastructures, ces travaux mettent en avant les possibilités de prolongement des hinterlands de ces ports vers les îles Britanniques et l'Est de l'Europe.

L'ensemble formé par la Normandie et l'Île-de-France se trouverait ainsi en position de carrefour européen entre la Manche, mer la plus fréquentée du globe et le cœur économique de l'Europe (via Strasbourg et Mannheim). Une redistribution des flux et un basculement du taux d'approvisionnement de Paris, aujourd'hui favorable au port d'Anvers, au profit des ports de la Vallée de la Seine en serait la résultante.

Le Projet Weastflows s'est achevé en juin 2015 avec la publication par l'AURH de « L'atlas prospectif du transport de marchandises en Europe du Nord-Ouest ».

Les autres Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine ont été invitées à participer aux réunions de restitution (« workshop ») et de clôture finale de cette démarche.



L'attractivité économique de la Vallée de la Seine

Le Conseil Régional d'Ile-de-France a sollicité le cabinet Ernst and Young (EY) pour conduire une étude sur le « Renforcement de l'attractivité internationale de la Vallée de la Seine ». Son objectif est de faire le point sur le positionnement économique national et international de cet espace et de préciser son niveau d'attractivité, réel ou perçu.

Pour ce faire, le cabinet EY a exploité sa base de données European Investment Monitor®, qui recense les investissements directs étrangers. Trois secteurs ont été plus particulièrement étudiés : les activités de production, la logistique et la R&D. Un benchmark d'initiatives étrangère de marketing de territoires portuaires ainsi que l'établissement de recommandations pour le territoire de la Vallée de la Seine ont également été réalisés.

L'IAU-IdF a assisté le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le pilotage de cette étude. Les autres Agences d'urbanisme ont également été sollicitées pour contribuer à la réalisation de cette étude à travers des entretiens avec le cabinet EY. Il est également à noter qu'une étude similaire a été engagée sur le territoire du Havre, à laquelle l'AURH a participé.

Le rapport d'étude du cabinet EY a été finalisé en fin d'année 2015. Les Agences d'urbanisme vont partager ses résultats avec les membres du Comité directeur en début d'année 2016, afin d'identifier les actions structurantes qui permettraient de renforcer la compétitivité nationale et internationale de la Vallée de la Seine.



En synthèse

Les démarches d'attractivité des territoires gateways européens sont de nature, portage et niveaux de réussite différents

| | Thames Gateway | Randstad | Hambourg Elbe Gateway | Avvers Extended Gateway |
|--------------------------------------|---|--|---|--|
| Stratégie commune d'attractivité | ● | ● | ● | ● |
| Gouvernance | Etat et opérateur dédié à l'origine, décentralisation actuelle aux agences de développement territorial | Pas de gouvernance mais des coopérations ad-hoc avec un soutien de l'Etat | Région métropolitaine, collectivités locales et trois agences fortement coordonnées (deu, endogène, exogène et tourisme) | Coordination de la promotion internationale par l'agence d'investissement régionale des Flandres et déclinée par les structures portuaires et autres partenaires |
| Acteurs clés | <ul style="list-style-type: none"> Instance commune Agences de développement locales dédiées au projet Agences locales d'investissements et de promotion | <ul style="list-style-type: none"> Agences locales d'investissements et de promotion Instances de lobbying politique | <ul style="list-style-type: none"> Structure de marketing territorial (promotion, branding, gestion des investissements) | <ul style="list-style-type: none"> Agences d'investissement régionale Instances de lobbying et de fédération des acteurs portuaires |
| Agence dédiée | ● | ○ | ● | ○ |
| Place du port et des infrastructures | ● | ● | ● | ● |
| Marque visible | ● | ○ | ● | ○ |
| Représentation internationale | Pas de représentation à l'internationale | Lobbying politique | Bureaux de représentation à l'étranger (Chine) | Environ 20 bureaux de représentation à l'étranger (USA, Brésil, Afrique du Sud, Inde, Chine, ...) |

Legende ○ Point non développé ● Point développé fortement ● Point développé à moitié ● Point développé abondamment mais non prioritaire

Page 27
© 2015 PricewaterhouseCoopers
Cet élément, à titre non engageant, est résumé des éléments de contenu qui ont permis de réaliser et des commentaires ceux qui l'accompagnent.

Un premier enjeu est de créer un consensus sur la carte d'identité marketing du territoire et les segments de marché clés

5 propositions EY de positionnement

1 2 3 4 5 6 7

L'industrie du futur Les nouveaux services L'économie durable Un hub logistique européen Un leader touristique Autres Un mix « sur-mesure »

Page 59
© 2015 PricewaterhouseCoopers
Cet élément, à titre non engageant, est résumé des éléments de contenu qui ont permis de réaliser et des commentaires ceux qui l'accompagnent.

Mise en œuvre de la fiche-action « Foncier » du CPIER

En s'appuyant sur le contenu de la fiche-action 1.4 « Maîtrise du développement urbain » du CPIER, les Agences d'urbanisme ont identifié les champs qu'elles pouvaient investir dans ce domaine et ont notamment bâti de premières propositions d'intervention qui leur ont permis d'être identifiées sur ce sujet.

Elles ont aussi participé au groupe de travail dédié, qui s'est réuni le 18 novembre 2015, sous l'égide des deux EPF régionaux qui ont réuni l'ensemble des contributeurs potentiels à la mise en œuvre de cette fiche-action du CPIER.

Enfin, elles ont été associées à la réunion technique du 20 novembre 2015 avec la DIDVS, les services de l'Etat, ceux des Régions et avec les deux EPF régionaux.

Cette participation va se poursuivre en 2016 avec la définition et la mise en œuvre d'un dispositif sélectif de veille foncière des sites stratégiques de la Vallée de la Seine, placé sous l'égide des deux EPF régionaux. La Coopération des Agences d'urbanisme sera l'un des opérateurs privilégiés dans cette démarche.



Mise en œuvre de la fiche-action « Paysages » du CPIER

Un volet paysage a été spécifiquement défini par le CPIER vallée de Seine. Il s'agit de :

- créer un laboratoire de recherche sur les paysages de la vallée de la Seine pour l'enseignement supérieur ;
- structurer un cluster de compétences en projet de paysage ;
- se saisir d'enjeux prospectifs majeurs (transition énergétique et écologique, tourisme, eau, façade maritime, agriculture, emblèmes paysagers).



L'AURH et l'IAU-IdF ont participé au groupe de travail ad'hoc constitué par l'ENSP de Versailles.

Ces travaux se poursuivront en 2016 pour l'IAU-IdF et pour l'AURH en assistance à maîtrise d'ouvrage. L'AURH appuiera l'ENSP sur l'ensemble de la démarche, elle contribuera notamment à fédérer les acteurs du paysage de la vallée de la Seine.

Mise en œuvre de la fiche-action « Tourisme » du CPIER

Activité économique à fort potentiel, le tourisme apparaît comme une priorité dans le Schéma stratégique de la Vallée de la Seine.

Inscrite dans le CPIER 2015-2020, la thématique fait l'objet d'une proposition de la Coopération des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine, figurant dans leur programme de travail collectif pour les trois ans à venir.

Dans son contenu, le travail pressenti prévoit trois axes d'actions à mener en lien direct avec les grands acteurs du tourisme :

- La constitution d'une plateforme commune de connaissances et la rédaction de publications thématiques sur le tourisme dans la Vallée de la Seine,
- L'identification des potentialités touristiques du territoire dans les domaines prioritaires et les activités émergentes,
- La participation à l'organisation d'événementiels de grande envergure.

Piloté par l'AUCAME avec l'appui de l'APUR, le dispositif proposé par la Coopération des Agences d'urbanisme a fait l'objet d'une « fiche-action » en 2015. Sa mise en œuvre opérationnelle est aujourd'hui en discussion.



2.2/ Répondre collectivement aux sollicitations des autres acteurs du développement de la Vallée de la Seine

La démarche « Projet de territoire en lien avec la liaison nouvelle Paris-Normandie » engagée par SNCF Réseau.

Au cours de l'année 2015, SNCF Réseau, maître d'ouvrage de la Liaison nouvelle Paris-Normandie (LNPN) a organisé des ateliers « Insertion » et « Fonctionnalités » de l'infrastructure avec l'ensemble des collectivités et acteurs concernés. Les Agences d'urbanisme ont très largement participé aux échanges durant ces ateliers.

Afin de compléter son processus de concertation et de prise de décision relative à la LNPN, SNCF Réseau a engagé des discussions avec la Coopération des Agences d'urbanisme concernant la démarche de « Projet de territoire en lien avec la LNPN ». En effet, l'une des préoccupations du maître d'ouvrage porte sur les interrelations entre l'arrivée de l'infrastructure et les projets de développement et d'aménagement des territoires. La synergie doit être forte entre les deux, de façon à ce que l'arrivée de la LNPN impacte positivement le développement des territoires desservis, mais aussi de façon à ce que le tracé, les arrêts et l'offre globale de la LNPN s'articulent aux développements locaux, qui peuvent, à leur tour, renforcer sa fréquentation et donc son utilité.

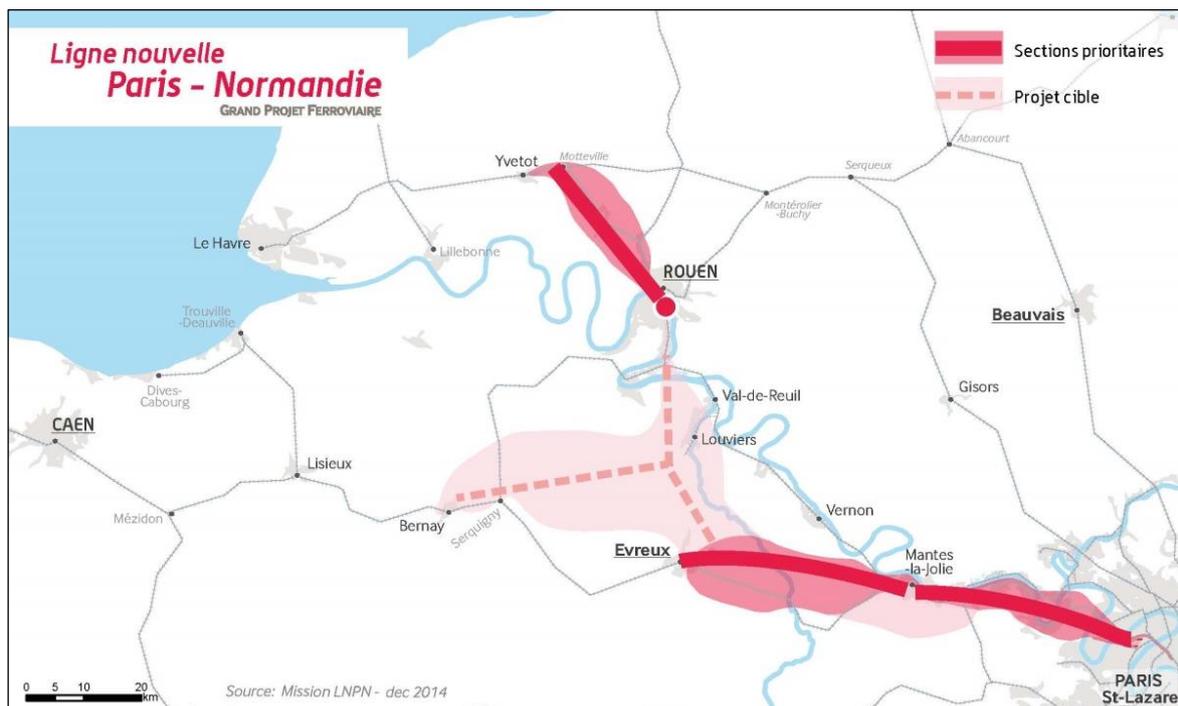
Ces questions, bien que majeures pour l'infrastructure future, ne relèvent pas de la compétence de SNCF Réseau. Elle a ainsi souhaité mobiliser les territoires et les acteurs présents dans le processus élargi et continu de concertation afin qu'ils engagent des réflexions dans ce domaine. Pour ce faire, SNCF Réseau a pris attache avec la Coopération des Agences d'urbanisme afin qu'elle apporte son expertise et puisse engager des échanges entre acteurs dans le cadre d'ateliers qui seront consacrés à la démarche « Projet de territoire en lien avec la LNPN ».

Ces discussions ont abouti en fin d'année 2015 sur la sollicitation de la Coopération des Agences d'urbanisme pour la réalisation de trois études complémentaires :

- l'étude des dynamiques de peuplement et d'emploi des territoires impactés par le projet LNPN ;
- l'étude des potentiels de développement économique (en particulier en immobilier tertiaire) autour des gares existantes ou envisagées, dans le cadre du développement de l'offre tertiaire à l'échelle de l'ensemble du territoire LNPN ;
- l'étude des systèmes multimodaux de mobilité articulés à la LNPN, dans leur offre actuelle comme dans leurs perspectives possibles de déploiement.

Ces trois sujets sont à traiter à la fois en termes de diagnostic, d'état des lieux et de connaissance de l'existant, et en termes de prospective, de projection à l'horizon du projet (2030 et après), à partir de jeux d'hypothèses crédibles et susceptibles d'interpeller la dynamique de projets des acteurs des territoires.

Les Agences d'urbanisme se sont organisées en fin d'année 2015 pour engager la réalisation de ces trois études, dont les résultats sont attendus dans le courant de l'année 2016.



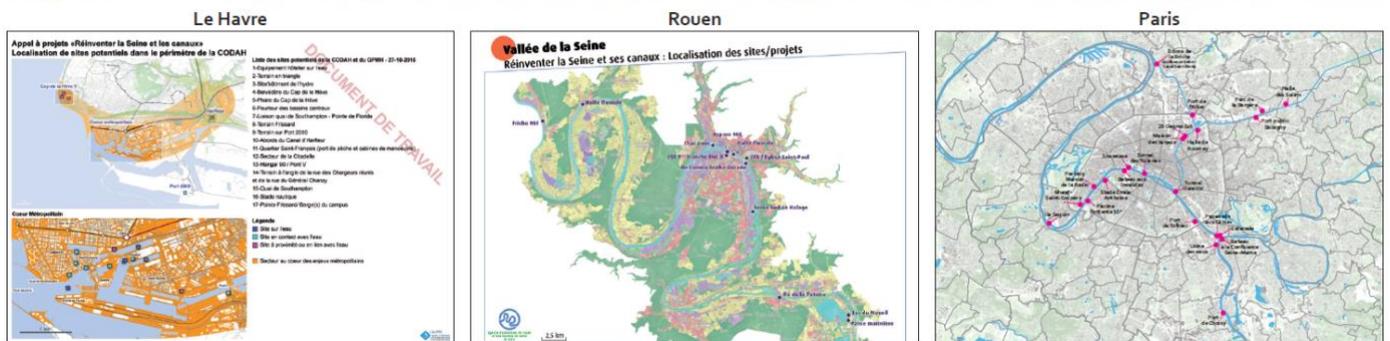
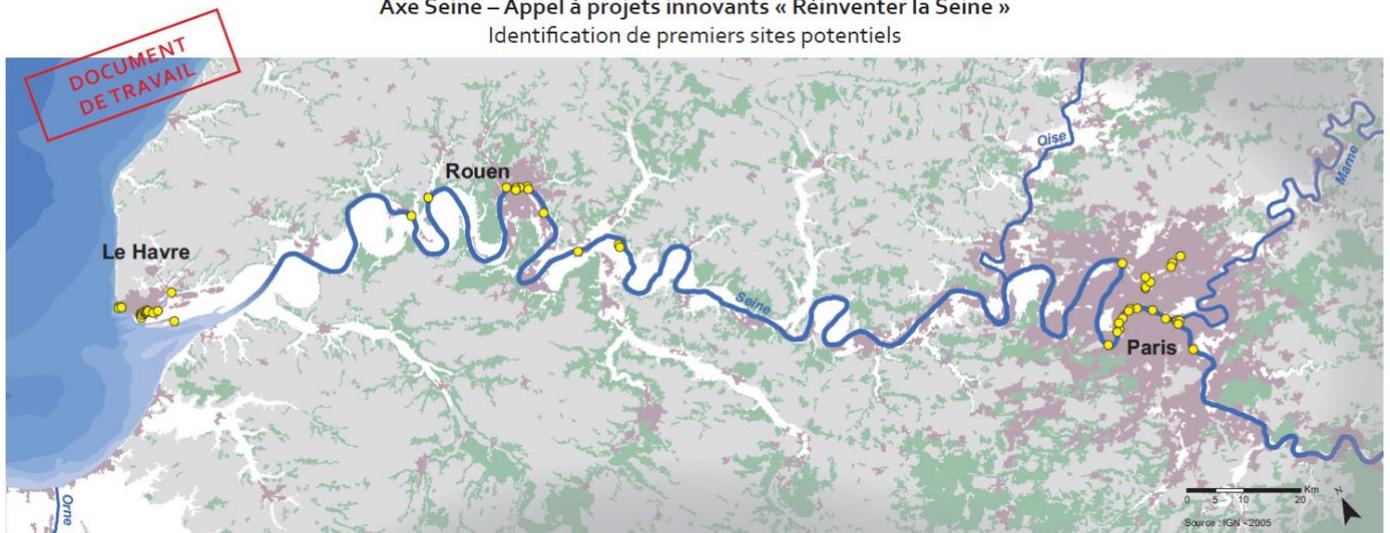
Appel à projets innovants « Réinventer la Seine » initié par la Ville de Paris

A l'initiative de la Ville de Paris, un appel à projets innovants a été engagé à l'échelle de l'Axe Seine sur le modèle de « Réinventer Paris ».

L'appel à projets « Réinventer la Seine » a pour ambition de faire de Paris, Rouen et Le Havre, au cœur de la Vallée de la Seine et de son système portuaire, des précurseurs de l'innovation dans le domaine de l'eau en ville en mettant à disposition des plans d'eau, des terrains, des bâtiments, des ouvrages d'art et des secteurs d'aménagement. Il associe un grand nombre de partenaires, les villes et agglomérations de Paris, de Rouen et du Havre, Haropa, VNF, DIDVS.

Les Agences d'urbanisme accompagnent l'appel à projets "Réinventer la Seine" dans sa mise en œuvre, en lien avec les collectivités partenaires. Le travail réalisé en 2015 a notamment consisté en une aide à l'identification des sites, à leur contextualisation ainsi qu'à la définition de critères commun d'analyse des projets à l'échelle de l'Axe Seine.

Axe Seine – Appel à projets innovants « Réinventer la Seine »
Identification de premiers sites potentiels



Novembre 2015

La constitution de l'outil « Toile industrielle »

L'AURH mène, avec l'appui de ses partenaires (CCI Estuaire, ACPMES, Ports du Havre et de Rouen, services de l'Etat, agences de développement économique), la démarche de toile industrielle® de l'Estuaire de la Seine. La toile est un outil de gestion territoriale, afin d'accompagner l'accueil d'entreprises en renforçant les filières. Elle est également un outil de marketing territorial.

L'AURH a réalisé un portail web qui offre une cartographie et une schématisation des flux interentreprises (échanges de matières, liens contractuels et flux logistiques) dans une optique de connaissance de l'économie territoriale. Sorte de « Wikipédia territorial », la plateforme est un outil collaboratif de visualisation, de requête et d'enrichissement de son contenu pour les acteurs du développement de l'Estuaire de la Seine.

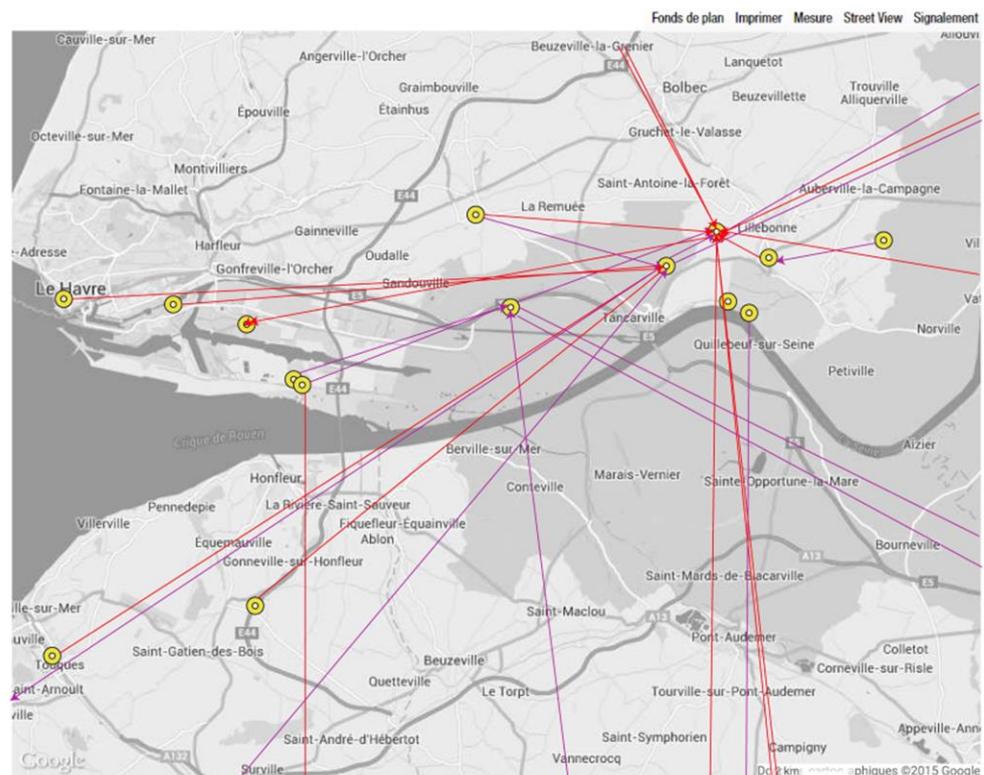
Il est envisageable de décliner cette toile sur d'autres places industrielles, portuaires, dans une « logique d'axe ».

L'élargissement de cette démarche initiée sur l'estuaire de la Seine sera étudié en 2016 en lien avec les intérêts manifestés par les acteurs du développement de la Vallée de la Seine (tout particulièrement les CCI et Haropa).

A cette occasion, les autres Agences d'urbanisme de la Coopération pourraient être sollicitées pour la mise en œuvre progressive d'une toile industrielle de l'Axe Seine, qui s'appuiera sur la méthodologie et l'expérience acquise en 2015 par l'AURH en la matière.



LA TOILE INDUSTRIELLE DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE



3/ Organiser une rencontre annuelle pour faire vivre le partenariat et promouvoir une culture commune du territoire et du projet

La Coopération des Agences d'urbanisme organise chaque année une «Rencontre annuelle des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine» sur un thème défini collectivement.

Outre les échanges entre acteurs, la Rencontre annuelle vise à promouvoir un lien concret entre le projet, sa mise en œuvre (réalisations) et les territoires locaux (visites). Elle permet également de présenter un état d'avancement des travaux de la Coopération des Agences d'urbanisme.

La Rencontre est ouverte aux membres, partenaires et équipes techniques des Agences du réseau et plus globalement à ceux du projet Vallée de la Seine. L'Agence désignée comme pilote de la Coopération en début d'année est chargée de l'organisation de cet événement et du rapport introductif ou des Actes de la Rencontre, avec l'appui des autres Agences d'urbanisme.

1^{ère} Rencontre des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine (13 octobre 2015 à Mantes-la-Jolie et en Seine Aval IdF)

La Coopération des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine a tenu le 13 octobre 2015 à Mantes-la-Jolie et en Seine Aval IDF sa 1^{ère} Rencontre des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine, réunissant près de 150 participants franciliens et normands. Le thème de cette manifestation portait sur le lien entre fonctions portuaires et logistiques de la Vallée de la Seine et développement industriel.

Les Agences d'urbanisme ont élaboré collectivement un rapport consacré à cet enjeu pour la Vallée de la Seine, qui a été diffusé à cette occasion. En outre, un « quatre pages » post rencontre a été réalisé et diffusé au mois de novembre 2015.

Cette 1^{ère} Rencontre était organisée par l'AUDAS avec l'aide des autres Agences d'urbanisme. Elle s'articulait autour de deux grandes séquences :

- une matinée en séance plénière dans l'auditorium de Mantes en Yvelines consacrée aux interventions d'experts, de chercheurs et d'acteurs du développement portuaire et logistique ;



- l'après-midi à la tenue de trois ateliers-visites en Seine Aval sur le port de Limay (organisé avec Ports de Paris), sur le site PSA Poissy (organisé avec PSA et la CCI) et sur la Fabrique 21 (organisé avec l'Epamsa et la CA 2 Rives de Seine).

Cet événement a souligné l'importance et l'urgence du développement portuaire et logistique pour soutenir les activités industrielles de la Vallée de la Seine. Celle-ci doit faire face à une intégration européenne croissante qui peut être source d'opportunités mais aussi de concurrence accrue.

Face aux ports du Nord de l'Europe (Anvers, Rotterdam, Hambourg, ...) qui continuent à structurer leur hinterland et à se développer, la Vallée de la Seine court le risque de se marginaliser dans un contexte européen dont le centre de gravité économique tend à se déplacer vers l'Est. L'avenir du bassin industriel et de la puissance portuaire de la Vallée de la Seine est en jeu.

Compte tenu de cette menace, les Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine ont alerté les acteurs du territoire, sur l'urgence d'agir (favoriser la massification des modes alternatifs à la route, donner corps au corridor Le Havre-Mannheim,...), notamment en consolidant la dynamique de mobilisation entre les Régions Normandes et Ile-de-France, l'Etat, les Collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs économiques, logistiques et portuaires. Le moment est en effet crucial, entre évolutions institutionnelles nationales, concurrence internationale accrue et opportunités de financements européens.

La nécessité d'optimiser les atouts du territoire, au premier rang desquels se trouve le transport fluvial sur la Seine, mais aussi le fer, devra passer par une conception intégrée entre logistique et développement industriel.

La prochaine Rencontre des Agences d'urbanisme de la Vallée de la Seine sera organisée en 2016 par l'IAU-IdF avec l'appui des cinq autres Agences membres

de la Coopération. Le thème de cette manifestation sera déterminé en début d'année 2016, en lien avec les membres du Comité directeur.





APUR - Atelier parisien d'urbanisme

17, boulevard Morland
75004 Paris
Tél. : 01 42 76 22 58



AUCAME - Agence d'urbanisme de Caen Normandie Métropole

19, avenue Pierre Mendès France
14000 Caen
Tél. : 02 31 86 94 00



AUDAS - Agence d'urbanisme et de développement de la Seine Aval

ZAE des Chevries, rue des Chevries
Immeuble Autoneum
78410 Aubergenville
Tél. : 01 30 04 04 30



agence d'urbanisme de rouen
et des boucles de seine
et eure

AURBSE - Agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure

101, boulevard de l'Europe
76004 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 35 07 04 96



AURH
Agence d'Urbanisme
de la Région du Havre
et de l'Estuaire de la Seine

AURH - Agence d'urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine

4, Quai Guillaume Le Testu
76063 Le Havre Cedex
Tél. : 02 35 42 17 88



IAU - Institut d'aménagement et d'urbanisme Ile-de-France

15, rue Falguière
75740 Paris Cedex 15
Tél. : 01 77 49 77 49

Conception et réalisation AUDAS dans le cadre de la Coopération des Agences d'urbanisme en 2015